

ACCUEIL DE LOISIRS à partir du 1^{er} septembre 2024

Quotients Familiaux	Journée Accueil de loisirs et multi-activités Sans repas Le tarif restauration s'ajoute à ce tarif pour 1 journée entière	Journée Accueil de loisirs PAI	1/2 Journée Accueil de loisirs.	Nuitée accueil de loisirs été
QF inférieur à 289,99	5,55	5,95	3,15	3,65
290<QF<409,99	5,60	6,80	3,55	4,10
410<QF<529,99	5,75	7,55	3,95	4,60
530<QF< 649,99	7,05	9,20	4,75	5,50
650<QF<769,99	7,65	10,05	5,20	6,00
770<QF<899,99	8,05	10,80	5,60	6,50
900<QF<1029,99	8,80	11,65	5,95	6,95
1030<QF<1159,99	9,50	12,45	6,45	7,40
1160<QF<1289,99	10,30	13,20	6,80	7,90
1290 <QF <1450	11,10	14,10	7,20	8,40
QF>1450	11,80	14,85	7,55	8,85
Tarif Hors commune	17,25	23,00	8,05	11,60

Pénalité de retards applicable à tous les quotients familiaux : Après 19h00, en cas de retard, une pénalité financière de 15 € sera appliquée sur la facture mensuelle au 3ème retard ou au 1er égal ou au-delà de 30 minutes durant toute l'année, sauf cas de forces majeures.

Pénalités pour présence d'un enfant non inscrit et qui se présente le matin : Tarifs de la journée ou de la 1/2 journée majorée de 10€

Pénalités pour inscription à l'ALSH en dehors de la période définie : Tarifs de la journée ou de la 1/2 journée majorée de 25% par jour réservé (1/2 j)